

18 - Conseil Municipal - Envoi dématérialisé des convocations et documents préparatoires

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a décidé de doter les élus d'équipements de communication numérique leur permettant de recevoir les dossiers, de les annoter, de les conserver sous un format sécurisé et très rapidement de procéder à des validations en ligne ainsi qu'à la signature électronique.

Ceci s'inscrit dans la modernisation du fonctionnement de notre collectivité et contribue à réduire fortement le volume de papier consommé (les dossiers du Conseil Municipal et rapports à la Municipalité seraient envoyés en format numérique).

Il convient de rappeler que lors du dernier mandat tous les élus avaient été dotés d'un ordinateur portable.

Afin de réduire les coûts, de faciliter les pratiques, l'opération a été réalisée avec la Région Franche-Comté, le Département du Doubs et la Communauté d'Agglomération sous la forme d'un groupement de commandes (coordination par la Région de Franche-Comté).

Les avantages de réaliser cette opération en commun étaient notamment :

- La réduction des coûts du fait d'un appel d'offres plus important, donc plus attractif pour les éditeurs
- La mutualisation des coûts d'acquisition du matériel, du logiciel (un élu à la Ville de Besançon et à la Région Franche-Comté ne serait doté que d'un seul équipement)
- La pratique homogène pour les élus (le même outil pour tous).

Désormais les tablettes numériques sont mises à disposition des élus.

Dans ce cadre il est donc proposé l'envoi dématérialisé des documents préparatoires aux conseillers municipaux. Cet envoi serait effectué dans des conditions permettant d'une part de respecter le code réglementaire et d'autre part de faciliter et améliorer les conditions de travail des élus.

Cet envoi serait donc effectué ainsi :

- Envoi de la convocation, de l'ordre du jour et des notes de synthèse des rapports par mail,
- Les rapports complets et leurs annexes seront quant à eux accessibles par un lien via une plateforme sécurisée,
- Parallèlement, ces documents étant peu volumineux, les notes de synthèse des dossiers seront transmises format papier à chaque élu, sauf ceux qui ne le souhaiteraient pas,
- De même, il sera proposé à chaque groupe politique de disposer, à sa demande, d'un exemplaire papier des rapports complets.

Ce dispositif permettra d'une part :

- sur tablette une lecture aisée des notes de synthèse, et d'avoir accès aux rapports complets en cas de besoin de compléments d'informations,
- de bénéficier d'un support papier minimum en cas de besoin.

Il est précisé qu'en sus de la présente délibération, l'accord individuel de chaque Conseiller sera sollicité pour l'application de ce dispositif.

Proposition

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dispositif d'envoi dématérialisé.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai été sensible à votre discours sur l'économie de papier et on ne peut que vous féliciter de cette initiative. Il y a une petite économie supplémentaire c'est peut-être le temps de remise des rapports, est-ce que l'on y gagnera en jours ? Par exemple pour le budget au lieu du vendredi on aurait peut-être par la tablette, la chance de l'avoir un, deux, trois jours plus tôt ?

M. LE MAIRE : Oui, on peut peut-être gagner le temps de l'envoi. Baudouin pourra-t-on gagner un peu de temps là ?... Tout est possible, donc on fera le maximum. On peut quand même dire raisonnablement que l'on peut gagner au moins la journée d'impression des documents. La séance était très rapprochée, on était au taquet me dit-on, voilà...

Mme Marie-France PORASZKA : Par contre le délai légal c'est cinq jours et nous, nous sommes toujours à 7 - 8 jours.

M. LE MAIRE : De toute façon si l'on peut gagner un peu de temps, les services ont publiquement l'instruction de les envoyer le plus tôt possible afin que vous puissiez les regarder le mieux possible, donc ce sera fait.

M. Laurent CROIZIER : Est-ce que dans un souci de transparence vis-à-vis des Bisontins, les documents préparatoires pourraient être mis à disposition au travers d'un service d'open data que je vous invite d'ailleurs à développer rapidement pour la Ville et l'Agglomération ?

M. LE MAIRE : Alors le service d'open data vous savez que j'y suis favorable pour un certain nombre de données. Il y a déjà eu des expériences réalisées entre autres aux Bains-Douches et l'open data c'est une direction dans laquelle on doit aller parce qu'elle permet aux habitants, aux citoyennes et aux citoyens de bénéficier d'un certain nombre d'informations qui sont données. Mais là, concernant le budget, ces documents-là ce n'est pas possible, ils ne deviennent publics que lorsqu'ils sont votés. Auparavant ce ne sont toujours que des projets de budget donc on ne peut pas les donner avant. J'attire votre attention d'ailleurs sur éventuellement la responsabilité que vous pourriez prendre en les diffusant publiquement sur des sites internet avant même qu'ils soient votés. Je sais que cela s'est peut-être fait par le passé mais je ne suis pas sûr que ce soit très réglementaire de les diffuser avant. Le budget n'est effectif que lorsqu'il est voté. Après, lorsqu'il sera voté, oui bien sûr, tout cela sera accessible mais pas avant.

M. Laurent CROIZIER : Mais si un Bisontin veut aider un élu, comment cela se passe ?

M. LE MAIRE : Vous pouvez l'inviter chez vous et il peut regarder avec vous.

M. Laurent CROIZIER : D'accord mais si de son propre chef il aimerait un...

M. LE MAIRE : Non, c'est une plateforme sécurisée, il n'y a que vous qui pourrez y aller mais si vous voulez travailler -j'imagine que vous n'allez pas vous en priver, vous avez raison d'ailleurs- avec d'autres personnes autour de vous... ah si il peut, on ne peut pas les empêcher de travailler dans leurs groupes là-dessus mais on ne peut pas donner l'accès à la plateforme sécurisée et vous n'avez pas, vous, le droit par exemple de donner ces documents pour les retrouver ensuite sur un site tant que ce n'est pas voté. Quand c'est voté vous pouvez faire tout ce que vous voulez. C'est bien cela Monsieur le Directeur Général ?

M. Patrick AYACHE : Absolument.

M. LE MAIRE : Pour l'envoi dématérialisé des convocations en prenant en compte effectivement la remarque de Catherine COMTE-DELEUZE, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Qui s'abstiennent ? 2. Les autres sont pour, c'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide de se prononcer favorablement sur ce dispositif d'envoi dématérialisé.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.